

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Du 7 et 8 Mars 2026

GARD

- ✚ AIGUES VIVES : stade du Poujolas du 5 au 9 mars 2026
- ✚ LE CAILAR : stade Jean Guy du 6 au 9 mars 2026
- ✚ COMPS : stade municipal du 6 au 9 mars 2026
- ✚ LE VIGAN : stade Brun d'Arre du 7 au 8 mars 2026
- ✚ BEAUCAIRE : terrains pelousés du complexe sportif Lamouroux et Philippe Schneider du 6 au 8 mars 2026
- ✚ Les Mages : stade municipal du Coussac du 6 au 7 mars 2026
- ✚ LA CALMETTE : terrain impraticable du 7 au 8 mars 2026
- ✚ VEZENOBRES : stade communal du 7 au 8 mars 2026
- ✚ VAUVERT et GALLICIAN : stades Barthés, Charray, Radelyevitch, Pierre Lucas et Yves Pascal du 06.03 jusqu'à nouvel ordre
- ✚ MOUSSAC : terrain honneur et annexe du 6 au 8 mars 2026

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 06/03/2026 15:39